

Partenaires

APICO (Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais, pour des personnes présentant une déficience intellectuelle)
819 669-6219
www.apico.ca

AQEA (Association québécoise de la dysphasie)
1-800-495-4118
www.dysphasie.qc.ca

AQEPA (Association du Québec pour enfants avec des problèmes auditifs)
1-877-842-4006
www.aqepa.org

AQETA (Association québécoise des troubles d'apprentissage)
819 777-3126
www.aqeta.qc.ca

Centre hospitalier Pierre-Janet
819 771-7761
www.chpj.ca

**Centre régional de réadaptation
La RessourSe**
819 777-6261
www.crr-la-ressource.qc.ca

Partenaires

Centres jeunesse de l'Outaouais
819 771-6631
www.cjoutaouais.qc.ca

CSSS de Gatineau
819 966-6550
www.csssgatineau.qc.ca

OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec)
1-800-567-1465
www.ophq.gouv.qc.ca

PANDA (Personnes Aptes à Négocier le Déficit d'Attention avec ou sans hyperactivité)
514 564-5816
www.associationpanda.qc.ca

Pavillon du Parc (pour des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement)
819 643-253
www.pavillonduparc.qc.ca

Trait d'Union Outaouais Inc. (pour des personnes de 0 à 21 ans ayant un trouble envahissant du développement)
819 595-1290
www.traitdunionoutaouais.org



*Au service
de la réussite
de chacun*

Comité consultatif des services aux EHDA



*découvrir
grandir
devenir*

Commission scolaire des Draveurs

200, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8P 1K3
819.663.9221



www.csdraveurs.qc.ca

Qui sont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)?

- Élèves présentant un handicap (intellectuel, physique ou sensoriel)
- Élèves ayant des difficultés d'adaptation (troubles du comportement, etc.)
- Élèves ayant un trouble envahissant du développement (syndrome d'Asperger, autisme, etc.)
- Élèves ayant des troubles d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, etc.)
- Élèves ayant un déficit d'attention avec ou sans hyperactivité ainsi que tout élève à risque
- Élèves ayant un trouble du langage

Qu'est-ce que le comité consultatif des services aux EHDA (CCSEHDA)?

Le CCSEHDA est un comité que chaque commission scolaire doit constituer pour obtenir des avis sur l'organisation des services aux élèves ayant des besoins particuliers.

Qui le compose?

Il est composé majoritairement de parents d'enfants ayant des besoins particuliers, d'enseignants, d'autres membres du personnel (soutien et professionnel), de représentants de la CSD (coordonnatrice de l'adaptation scolaire, direction d'école) et de représentants d'autres organismes qui dispensent des services à ces élèves (Pavillon du Parc, La RessourSe, CSSS, Trait d'Union Outaouais, etc.).

Quel est le mandat du comité?

Le comité doit donner son avis à la commission scolaire sur :

- Les normes d'organisation des services éducatifs aux élèves ayant des besoins particuliers.
- L'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis sur l'application du plan d'intervention d'un élève ayant des besoins particuliers.

Quels parents peuvent s'impliquer dans le comité?

Tout parent d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ayant un plan d'intervention et fréquentant un établissement de la Commission scolaire des Draveurs (CSD). Les parents sont élus lors de l'assemblée générale qui a lieu au début de chaque année scolaire.

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention?

Il s'agit d'un plan personnalisé rédigé pour chaque élève HDAA. Son élaboration tient compte des besoins de l'élève et précise les objectifs, les moyens pour les atteindre, les intervenants impliqués, les échéanciers de même que les modalités prévues pour évaluer le cheminement de l'élève. Il énumère un ensemble de mesures à mettre en place pour favoriser la réussite scolaire et l'insertion sociale de l'élève.

Le parent est un **partenaire essentiel** pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du plan d'intervention de son enfant.

Rôles du parent

- Il est l'expert de son enfant.
- Il a la responsabilité première de son enfant.
- Il est le lien entre l'école et son enfant.
- Il est invité à collaborer avec le personnel scolaire en vue de répondre aux besoins particuliers de son enfant.
- Il informe, échange, communique et crée un lien avec l'enseignant et les différents intervenants qui travaillent avec son enfant.
- Il participe activement aux rencontres avec le personnel scolaire, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention de son enfant.
- Il assure un suivi étroit des progrès et des difficultés de son enfant au jour le jour.
- Il encourage son enfant afin de favoriser sa réussite scolaire.